



# Payment Voucher

Office:	HTI10	Haiti		
Voucher Number:	00112122		Date:	18/4/2018
Type:	Regular			
Invoice Reference:	3EME TRANCHE ACCORD AVEC EBA		Date:	18/4/2018
PO Reference:			Date:	

Vendor ID:	0000009182
Name:	APAPANNE
Address:	38 RUE ESPAGNOLE OUANAMINTHE

### Payment Details

Action	Status	Payment ID	Method	Bank	Country	LC Amount	Cur	USD Amount
Schedule	Paid	2521006628	FGT	CITIBANK N.A. HAITI	HTI	1,702,560.00	HTG	26,415.32

### Distribution Lines

Description: 3EME TRANCHE ACCORD AVEC EBA

Project	Activity	Impl Agency	Fund	Donor	Dept	Op Unit	Account	LC Amount	Cur	Rate	USD Amount
00090545	ACTIVITY1	001981	62160	10003	50805	HTI	72605	1,702,560.00	HTG	64.45	26,415.32

Received By \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_



# Demande de Paiement Direct

Bureau - Projets DIM - Projets NIM - Lignes PNUD Lettre d'accord



<b>Du :</b>	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	<b>Au:</b>	Bureau du PNUD
<b>Chef de Projet :</b>	Gerald Neuvieme <i>NG</i>	<b>Directeur adjoint P/O</b>	Martine Therer <i>M. Therer</i>
<b>Signature et date</b>	<i>4/19/18</i>	<b>Signature et date</b>	<i>18-4-2018</i>
		<b>Chef d'unité</b>	
		<b>Signature et date</b>	

**Objet: Demande de Paiement Direct**

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

<b>Numéro du projet :</b>	00090545			
<b>Titre du projet :</b>	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES			
<b>Montant total :</b>	1,702,560.00	<b>Monnaie:</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes	<input type="checkbox"/> USDollars
			<input type="checkbox"/> Autres	
<b>Motif du paiement :</b>	Dernier decassement dans le cadre de l'accord en micro capital _Post Irma			
<b>Nom du fournisseur(vendor) :</b>	APAPANNE			
<b>No du fournisseur (vendor) :</b>	0000009182	<b>No du contrat :</b>		
<b>No de la facture :</b>		<b>No du bon de commande (PO)</b>		
<b>No du voucher</b>	00112122	<b>No du reçu (receipt)</b>		
<b>Mode de paiement</b>	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)	

**Distribution des coûts**

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62160	001981	10003	HTI10	00090545	1	72605	1,702,560.00

Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

*Aucune rature ne sera acceptée*



Capotille, le 03 Avril 2018



Mme Yvonne Helle  
Directrice de Pays  
PNUD-HAÏTI  
En ses Bureaux

Objet: Soumission de rapport intermédiaire et Demande de décaissement de la troisième tranche  
Référence: PID81100

Mme la Directrice de Pays,

L'APAPANNE vous présente ses compliments et a l'avantage de vous soumettre le rapport intermédiaire des activités conformément au contrat intitulé "Accord de subvention en Micro-Capital entre le PNUD et le l'APAPANNE pour l'octroi de subventions" signé entre nos deux (2) institutions dans le cadre du projet Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (AbE).

Comme stipulé à l'article 3.1 de l'accord de subvention, l'APAPANNE en profite pour solliciter le décaissement de la seconde tranche d'un montant de **Un Million Sept Cent Deux Mille Cinq Cent Soixante gourdes et 00/100 (1,702, 560.00 HTG)**.

L'APAPANNE saisit cette opportunité pour vous renouveler, madame la Directrice de Pays, l'assurance de sa parfaite collaboration.

Philomé SURFIN  
Coordonnateur



## ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNUD ET L'APAPANNE POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

### A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le PNUD et l'Institution bénéficiaire (l'Action des Professionnels Agricoles pour le Progrès et l'Avancement du Nord et du Nord Est (APAPANNE)).

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (« le PNUD ») est le Partenaire de référence des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants (ABE) (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du gouvernement d'Haïti,

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement à l'APAPANNE dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que l'APAPANNE est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'Administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit

### I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 L'APAPANNE s'engage à :

- 1) entreprendre les activités décrites dans son Plan de travail ;
- 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur, et 3) fournir des Comptes de Résultat et Bilan annuels audités.

Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'APAPANNE, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels (Section C).

1.2 L'APAPANNE s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C (optionnel) et à atteindre au moins 70 % de l'un des objectifs de performance fixés au titre d'une quelconque suspension décevante en vigueur jusqu'à ce que l'APAPANNE atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'APAPANNE au cours de la période de suspension.

1.3 L'APAPANNE s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

### II. DATES

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 30 novembre 2027 et expirera le 30 mai 2029, faisant mention de la dernière date d'expiration. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres.

### III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'APAPANNE dans la limite de Quatre Millions Huit Cent Trente Deux Mille Huit Cents gourdes et 00/100 (4,832,800.00 HTG) selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'APAPANNE des résultats spécifiés dans les Objectifs de performance (Section C).

Un Million Neuf Cent Trente Trois Mille Cent Vingt gourdes et 00/100 (1,933,230.00 HTG) soit 40% à la signature du présent Accord

Un Million Neuf Cent Trente Trois Mille Cent Vingt gourdes et 00/100 (1,933,230.00 HTG) soit 40% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée

Neuf Cent Soixante Six Mille Cinq Cent Soixante gourdes et 00/100 (966,560.00 HTG) soit 20% à la Remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée

Les nouvelles demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

A la fin du projet, l'institution bénéficiaire soumettra le rapport final narratif et financier sur la totalité du montant de l'accord.

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de l'APAPANNE dont les références sont les suivantes :

NOM DE LA BANQUE : Banque Nationale de Crédit  
SWIFT : BNCHHTPP  
NOM DU COMPTE : APAPANNE  
NUMERO DU COMPTE : 01 2005 4593  
ADRESSE DE LA BANQUE : Rue Espagnol, Ouanaminthe, Haïti

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par l'APAPANNE pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

### IV. Registres, Informations et Rapports

4.1 L'APAPANNE devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.

4.2 L'APAPANNE devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du Partenaire de réalisation et du PNUD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par l'APAPANNE.

4.3 Sous réserve pour le PNUD de l'achèvement des activités du projet, l'APAPANNE devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNUD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe I.

Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :

Pour le PNUD :

Madame Yvonne HELLE  
Directrice Principale du PNUD - Haïti  
Bureau du PNUD  
#4, Rue Rainbold, Bourdon, Code Postal : HT6511.  
Port-au-Prince HT6511 - Haïti (W.I.)

Pour l'APAPANNE :

Philomé SURFIN  
Coordonnateur APAPANNE  
38, Rue Espagnole, Ouanaminthe, Haïti

## Annexes

### A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

#### II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 20 novembre 2017 et expirera le 19 juin 2018, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

#### III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'APAPANNE dans la limite de Six Millions Trois Cent Quatre Mille Huit Cents gourdes et 00/100 (6.304.800 00 HTG) selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'APAPANNE des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

Un Million Neuf Cent Trente Trois Mille Cent Vingt gourdes et 00/100 (1.933.120.00 HTG) à la signature du présent Accord.

Deux Millions Six Cent Soixante Neuf Mille Cent Vingt gourdes et 00/100 (2.669.120.00 HTG) à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée.

Un Million Sept Cent Deux Mille Cinq Cent Soixante gourdes et 00/100 (1.702.560 00 HTG) à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée.

Les nouvelles demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

SP  
H

**B. BUDGET**

**À PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR**

**BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**

Numéro du Projet : **PID81100**

Date : \_\_\_\_\_

Titre du Projet : *Travaux d'aménagement et de conservation de sols dans la commune de Capotille (Bassin versant de la rivière de Gens de Nantes)*

Nom de l'institution bénéficiaire : *Action des Professionnels Agricoles pour le Progrès et l'Avancement du Nord et du Nord Est (APAPANNE)*

Montant initial des fonds prévus par l'Accord : 4,832,800.00 HTG

**Montant additionnel** 1,472,000.00 HTG

**Montant total de l'accord :** 6,304,800.00 HTG

Date de l'Accord : \_\_\_\_\_

**BUDGET DU PROJET (6,304,800.00 HTG)**

**PÉRIODE ALLANT DU 20 novembre 2017 AU 19 juin 2018**

<b>Rubrique générale de dépense</b>	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>	<b>TOTAL</b>
1. Ressources humaines	344,000.00	344,000.00	172,000.00	860,000.00
2. Mise en place des seuils dans les ravines	645,120.00	645,120.00	322,560.00	1,612,800.00
3. Main d'œuvre traitement versant	483,840.00	483,840.00	241,920.00	1,209,600.00
4. Déplacements	14,000.00	14,000.00	7,000.00	35,000.00
5. Équipement et fournitures	400,000.00	400,000.00	200,000.00	1,000,000.00
6. FORMATION ET CONCERTATION	38,000.00	38,000.00	19,000.00	95,000.00
7. Actions de visibilité	8,160.00	8,160.00	4,080.00	20,400.00
<b>8- Montant additionnel</b>		<b>736,000</b>	<b>736,000</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1,933,120.00</b>	<b>2,669,120.00</b>	<b>1,702,560.00</b>	<b>6,304,800.00</b>

\* Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.

\*\* Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.

SP  
HR

**C. Objectifs de performance de l'institution bénéficiaire**

NOM DE L'INSTITUTION BENEFICIAIRE : Action des Professionnels Agricoles pour le Progrès et l'Avancement du Nord et du Nord Est (APAPANNE)

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	MOIS 1		MOIS 2		MOIS 3		MOIS 4	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
1. Traiter 5000 mètres +2 000 mètres linéaires de ravine par l'érection de 500 seuils et végétalisation des seuils	0	10%	30%	40%		40%		10%	
2. Traiter 50 has de versants avec de haies vives et arbres plantés + 10 h	0	20%	50%	50%		25%		5%	
3. Planter 15000 plantules fruitières et forestières	0	10%	10%	50%		40%		0	
4. Former 100 agriculteurs dans les techniques de conservation et les bonnes pratiques agricoles + 200 (avenant)	0	0%	100%	50%		50%		0%	
5. Mettre en place d'un réseau de sous-comités de gestion de micro-bassin versant et la structuration d'un grand comité de coordination de bassin dans chaque localité :	0	0%	0%	0		0		100%	

# SP







REF : 18/ 017-6

Le 8 février 2018

Monsieur le Coordonnateur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous confirmer que le PNUD, dans le cadre de son projet « Accroître la sécurité humaine dans la gestion des risques de catastrophe en Haïti » se propose d'allouer des fonds additionnels à hauteur de 1,472,000.00 HTG à votre organisation afin d'augmenter la résilience des communautés ciblées par vos interventions.

Ce financement servira, comme discuté au préalable, à augmenter le nombre de kilomètres de ravines à traiter et à former les membres de votre organisation. En effet, le renforcement des capacités des organisations de la société civile constitue une priorité du projet de renforcement de la sécurité humaine partagée par votre organisation.

Afin de formaliser cette entente, nous devons amender l'accord signé le 13 novembre 2017. À l'exception de l'article III et des sections B et C de l'accord qui seront modifiés, les autres termes et conditions demeurent inchangés et restent en vigueur.

Si cette proposition rencontre votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer deux copies de la présente et de les retourner dans les meilleurs délais.

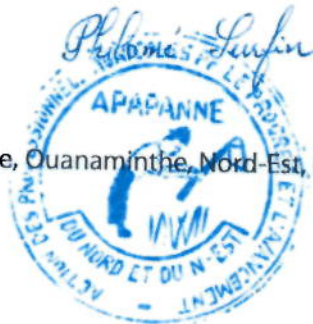
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, les assurances de ma haute considération.

P.O. La Directrice de pays,  
*Yvonne Helle*  
Yvonne Helle

Pj : Fiche du projet sécurité humaine  
Budget supplémentaire et fiche des interventions additionnelles  
Articles II et III de l'accord de subvention en micro capital

Lu et Approuvé :

Philomé SURFIN  
Coordonnateur  
APAPANNE  
38, Rue Espagnole, Ouanaminthe, Nord-Est, Haïti.



**Micros projets post Irma dans le Nord-est  
Budget d'extension**

Soumis par: .....APAPANNE.....  
Date:.....

**Titre du projet: Travaux d'aménagement et de conservation de sols dans la commune de Capotille**

	Unité	Quantité	Coût unitaire (en gourdes)	Coût total (en gourdes)
<b>1. Ressources humaines</b>				
1.1. Ingénieur agronome chef de projet	Par mois	1	50.000,00	50.000,00
1.2. Ingénieur agronome, Coordonnateur de terrain	Par mois	1	45.000,00	45.000,00
1.3. Techniciens agricoles	Par mois	1	25.000,00	25.000,00
1.4. Secrétaire comptable	Par mois	1	20.000,00	20.000,00
1.5. Animateurs (3)	Homme mois	3	15.000,00	45.000,00
1.6. Superviseur (3)	Homme mois	3	10.000,00	30.000,00
<b>Sous-Total 1</b>				<b>215.000,00</b>
<b>2. Mise en place des seuils dans les ravines</b>				
<i>(Chef d'équipes</i>				
Ouvrier spécialisée pour pose pierres	homme-jour	84	500,00	42.000,00
Ouvrier affectés à la fouille	homme-jour	168	400,00	67.200,00
ouvrier affectés à la taille des roches	homme-jour	168	350,00	58.800,00
Ouvrier transport des pierres	homme-jour	168	350,00	58.800,00
<b>Sous-Total 2</b>		<b>588</b>	<b>300,00</b>	<b>176.400,00</b>
<b>3. Main d'oeuvre traitement versant</b>				
<i>(Chef d'équipe</i>				
Ouvriers spécialisés niveau A	Ha	50		
Ouvrier fouille	homme jour	72	500,00	36.000,00
ouvrier terre	homme jour	144	400,00	57.600,00
Ouvrier transport matériel végétal	homme jour	144	350,00	50.400,00
<b>Sous Total 3</b>		<b>360</b>	<b>300,00</b>	<b>108.000,00</b>
<b>4. Déplacements</b>		<b>864</b>		<b>302.400,00</b>
2.1. Déplacements à Port au Prince	U	0	5.000,00	0,00
2.2. Déplacements locaux	U	0	1.500,00	0,00
<b>Sous-total déplacements</b>				<b>0,00</b>
<b>5. Équipement et fournitures</b>				
5.1. Acquisition matériels et outils des travaux de conservation des sols et de plantation (végétalisation)	fft		0,00	0,00
5.2. Bouture d'espèces fourragères (Herbes de guinée, herbes guatémala)	U	6250	4,00	25.000,00
5.3. Boutures ananas, canne à sucre	U	13500	10,00	135.000,00
5.4. Drageons de banane	U	6000	15,00	90.000,00
5.5. Plantules fruitières et forestières	U	4000	15,00	60.000,00
5.6. Boutures de bambou	U	1000	25,00	25.000,00
5.7. Transport matériel végétal	FFT		24.400,00	24.400,00
<b>Sous-Total</b>				<b>359.400,00</b>
<b>6. FORMATION ET CONCERTATION</b>				
2.1. Frais de restauration des participants	Pers-jour	240	400,00	96.000,00
2.2. Logistique (matériel, salle, production)	ff	1	24.000,00	24.000,00
2.3. Frais consultant formateur	Pers-jour	3	24.000,00	72.000,00
<b>Sous-total formation</b>				<b>192.000,00</b>
<b>8. Total des coûts éligibles de l'action</b>				<b>1.472.000,00</b>

## 2. Renforcement des principaux acteurs de la réduction des risques de désastres

- Mise à disposition d'informations et de données au niveau des coordinations départementales pour adresser les insécurités liées aux désastres en prenant en compte le genre ;
- Promotion d'une approche de protection à travers les stratégies de réponse d'urgence mises en place par les principaux acteurs municipaux de réduction de risques de désastres et de réponses d'urgence.

## 3. Participation des communautés dans les stratégies de réduction de risques de désastres

- Participation des communautés vulnérables ciblées dans l'identification de leurs insécurités liées aux désastres et des moyens efficaces de les adresser ;
- Renforcement de la capacité technique de la société civile et des organisations communautaires de base dans la conception et l'implémentation d'activités de gestion des risques de désastres ;
- Renforcement de la capacité de la communauté scolaire pour pouvoir adresser ses insécurités et mettre en place des actions de prévention adaptées et des protocoles de gestion.



## Défis et opportunités

- Adhésion des entités nationales et locales ainsi que des acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des risques et désastres à l'approche de sécurité humaine ;
- Intégration du concept « sécurité humaine » dans la planification stratégique du gouvernement, des partenaires techniques et financiers en GRD.



## Références

**Chef de projet ONU-FEMME :** Claudine JOSEPH

**Contact :** [claudine.joseph@unwomen.org](mailto:claudine.joseph@unwomen.org)

**Chef de projet UNESCO :** Panaroty Ferdinand PROPHÈTE

**Contact :** [pf.prophete@unesco.org](mailto:pf.prophete@unesco.org)





Ministère De l'Environnement



GEF



Travaux d'Aménagement et de Conservation de Sols dans la  
Commune de Capotille

RAPPORT D'AVANCEMENT No : 2

09/04/2018



Numéro du Projet: PID81100  
 Titre du Projet: Travaux d'aménagement et de conservation de sols dans la commune de Capotille (Bassin Versant de la rivière de Gens de Nantes)  
 Nom de l'Organisation Bénéficiaire de la Subvention: APAPANNE  
 Personne-contact au sein de l'Organisation Bénéficiaire: Philomé SURFIN  
 Cout total du Projet (en Gourdes) : 6.304 800. 00 gourdes  
 Montant de la subvention du PMF (en USD) : 96,996.90 dollars (1 dollar pour 65 gourdes)  
 Durée du projet (en mois) : 5 mois  
 Date de commencement du Projet : 20 novembre  
 Rapport n° : 2

Les rapports d'avancement doivent présenter 2 parties :

**Rapport Narratif** – Le partenaire rapport les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités, les problèmes rencontrés et sur la nécessité de changer la durée ou les activités du projet

**Rapport Financier** – Spécifier comment les fonds ont été dépensés. Ce rapport prend la forme de 2 tableaux: *Tableau 1 Dépenses détaillées* and *Tableau 2 Dépenses cumulées*. Il inclut aussi votre requête d'apporter des changements dans le budget.

## PARTIE Rapport Narratif

## A. Contexte et Objectifs du projet

Le présent rapport se réfère au projet intitulé « Travaux d'aménagement et de conservation de sols dans la commune de Capotille », en cours d'exécution dans la commune de Capotille. Le projet s'inscrit d'une part dans le cadre des réponses post Irma et d'autre part il vise à accroître la sécurité humaine des communautés face aux risques de catastrophe. L'implémentation du projet sur le terrain est assurée par APAPANNE sous la supervision du PNUD et du Ministère de l'Environnement. Les objectifs poursuivis par le projet sont l'aménagement et le traitement de 7 km de ravines, la mise en défens de 60 ha de terres par des structures de conservation de sols, la végétalisation des zones cibles par des espèces fruitières et forestières et des boutures à forte valeur marchande. Le projet vise aussi à créer des emplois temporaires et à générer des revenus pour les familles vulnérables dans l'aire du projet.

## B. Résumé de l'état d'avancement du projet

Le projet est exécuté depuis 4 mois dans la commune de Capotille. Par rapport aux objectifs de performance définis au préalable, les activités du projet sont réalisées à un rythme satisfaisant. Durant la période allant de janvier à mars 2018, les activités de traitement des versants et de mise en place des seuils dans les ravines ont été réalisées dans les localités retenues par le projet. Le bilan de réalisation à date est estimé à plus de 80%. La mise en place des haies vives n'ont pas eu la cadence espérée en raison de la sécheresse prolongée pendant les premiers mois de l'année. Seulement 20% des activités de plantations ont été réalisées.

Les membres de APAPANNE ont bénéficié de plusieurs séances de formation durant cette période sur des thèmes divers dont l'adaptation basée sur les écosystèmes. Le projet a aussi connu aussi un regain d'activités et de participation des différents acteurs sur le terrain. Au-delà des informations partagées avec les partenaires et les bénéficiaires sur l'origine des fonds nécessaires à l'exécution du projet, la visibilité a été matérialisée sur le terrain par la mise en place d'un panneau de visibilité et la distribution de maillots imprimés avec les logos des bailleurs.

C. Activités programmées et menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et résultats obtenus

Les activités suivantes ont été conduites pour cette période :

1. Plantation de 500 boutures d'herbes sur des courbes de niveau, de plus de 4700 rejets d'ananas et de 1000 drageons de bananes distribués;
2. Construction de canaux de contour sur des courbes de niveau soit 20000 ml pour diminuer le ruissellement et augmenter la rétention d'eau sur les versants ;
3. Mise en place de plus de 400 seuils en sacs de terre pour le traitement des ravines.
4. Restauration de 40 ha de terres par le traitement des versants;
5. Formation pour le directoire de l'OCB et les membres de l'organisation et ses partenaires;
6. Création pendant la période de plus de 540 emplois dans les zones cibles ce qui représente 1 461 600 gourdes versé dans l'économie de la zone;

D. Activités programmées mais non menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et justification du retard

Quant aux activités retenues pour ce projet, elles ont suivi leur rythme normal et ont même dépassé les prévisions et les objectifs de performance établis au début du projet. Les actions pour renforcer le peuplement fruitier et végétal n'ont pas beaucoup progressé en raison de la sécheresse prolongée pendant les premiers mois de l'année.

E. Activités programmées et devant être menées à terme pendant la période sur laquelle portera le prochain compte-rendu

1. Traitement ravines avec seuils;
2. Implantation de haies vives;
3. Plantation d'ananas, de boutures de canne et d'herbes ;
4. Distribution de plantules, de boutures aux bénéficiaires du projet;
5. Mise en terre de plantules fruitières et forestières

F. Expériences, enseignements appris et difficultés rencontrées pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu

- La sécheresse prolongée au début de l'année a quelque peu retardé les activités de plantation et de végétalisation.
- Des visites d'échanges ont été réalisés entre les équipes de travail de Lamine et de Brunette: cela a permis d'améliorer considérablement la qualité des travaux, les techniques de construction des seuils en sacs de terre et des canaux de contour.

G. Documents justificatifs : le Bénéficiaire doit joindre des documents justificatifs supplémentaires et/ou des photos

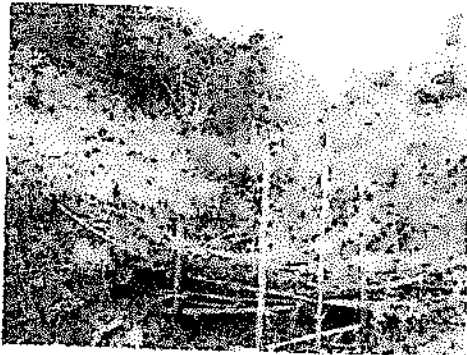


Photo 1: Clayomage



Photo 2 ananas en fruits



APAPANNE - Appui technique

## RAPPORT INTERMEDIAIRE D'UTILISATION DES FONDS

Numéro de Projet: PID81100

Période: Janvier à Mars 2018

Date : 09/04/2018

Titre du projet : Travaux d'Aménagement et de Conservation de sols dans la commune de Capotille  
(Bassin Versant de la rivière de Gens de Nantes)

Nom de l'OCB : APAPANNE

Date de signature de l'Accord: 20/11/2018

Tableau 1 : Rapport des dépenses journalières

Projet: Travaux d'Aménagement et de Conservation de sols dans la commune de Capotille ( Bassin Versant de la  
Rivière de Gens de Nantes)

ORGANISATION: APAPANNE

No de la subvention: PID81100

### Journal des dépenses

Date	Rubrique budgétaire	Nom du bénéficiaire	# pièce	Description	Entrée (G)	Sortie (G)	Solde (G)
				<b>Balance d'ouverture</b>	<b>2.952.240,00</b>		<b>2.952.240,00</b>
17-01-2018	Main d'oeuvre	Equipe	1	Payroll versant 13		50400	2.901.840,00
17-01-2018	Main d'oeuvre	Equipe	2	Payroll versant 14		50400	2.851.440,00
20-01-2018	Main d'oeuvre	Equipe	3	Payroll versant 13		50400	2.801.040,00
20-01-2018	Main d'oeuvre	Equipe	4	Payroll seul 13		57600	2.743.440,00
20-01-2018	Main d'oeuvre	Equipe	5	Payroll seul 13		57600	2.685.840,00
22-01-2018	Equipement&fournitures	Emmanuel Samu	6	Achat 500 sacs		7500	2.678.340,00
24-01-2018	Equipement&fournitures	Destine Jeanette	7	Achat 500 plants d'arabes		5000	2.673.340,00
24-01-2018	Equipement&fournitures	Edeoard Joseph	8	achat 553 boutures d'herbes		2220	2.671.120,00
24-01-2018	Equipement&fournitures	Milscant Deciba	9	Achat 200 plants d'arabes		7000	2.664.120,00
28-02-2018	RH	SURFEN P	10	Salaires chef de projet		100000	2.564.120,00
28-02-2018	RH	DISORMES	11	Salaires agro de terrain		90000	2.474.120,00
28-02-2018	RH	Samane P	12	Salaires technicien		50000	2.424.120,00
28-02-2018	RH	Wodine I	13	Salaires secrétaire		40000	2.384.120,00
28-02-2018	RH	Rony Paul	14	Salaires superviseur		20000	2.364.120,00

28/02/2018	RH	Kesnel Joseph	15	Salaire superviseur2	20000	1.349.200,00
28/02/2018	RH	Gasnet Calixte	16	Salairesuperviseur3	20000	2.527.120,00
28/02/2018	RH	Marie Carmelle JB	17	SalairesanIMATEUR 1	30000	2.250.000,00
28/02/2018	RH	Magloire Pierre	18	SalairesanIMATEUR 2	30000	2.269.120,00
28/02/2018	RH	Mirlene Charles	19	SalairesanIMATEUR 3	30000	2.259.120,00
1/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	20	Payroll equipe versant 16	50400	2.185.720,00
3/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	21	Payroll equipe versant 17	50400	2.178.120,00
1/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	22	Payroll equipe versant 18	50400	2.167.920,00
1/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	23	Payroll equipe versant 19	50400	2.161.320,00
1/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	24	Payroll equipe seul 12	57600	1.970.920,00
1/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	25	Payroll equipe seul 13	57600	1.921.320,00
2/3/2018	Equipement&fournitures	Emmanuel Sautol	26	Achat 1000 sacs	15000	1.997.120,00
3/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	27	Payroll equipe seul 14	57600	1.849.720,00
3/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	28	Payroll equipe seul 15	57600	1.792.120,00
3/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	29	Payroll equipe seul 16	57600	1.754.520,00
3/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	30	Payroll equipe seul 17	57600	1.676.920,00
5/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	31	Payroll equipe seul 18	57600	1.619.320,00
5/3/2018	Main d'oeuvre	Equipe	32	Payroll equipe seul 19	57600	1.561.720,00
5/3/2018	M.O versant	Equipe	33	Payroll equipe versant 20	50400	1.513.120,00
5/3/2018	M.O versant	Equipe	34	Payroll equipe versant 21	50400	1.460.920,00
5/3/2018	M.O versant	Equipe	35	Payroll equipe versant 22	50400	1.416.520,00
5/3/2018	Equipement&fournitures	Emmanuel Sautol	36	Achat 2000 sacs	30000	1.386.520,00
10/3/2018	M.O versant	Equipe	37	Payroll equipe seul 20	57600	1.327.920,00
10/3/2018	M.O versant	Equipe	38	Payroll equipe seul 21	57600	1.285.320,00
10/3/2018	M.O versant	Equipe	39	Payroll equipe seul 22	57600	1.247.720,00
11/3/2018	M.O versant	Equipe	40	Payroll equipe seul 23	57600	1.191.120,00
10/3/2018	M.O versant	Equipe	41	Payroll equipe seul 24	57600	1.092.520,00
10/3/2018	M.O versant	Equipe	42	Payroll equipe versant 23	50400	1.042.120,00
10/3/2018	M.O versant	Equipe	43	Payroll equipe versant 24	50400	991.720,00
10/3/2018	Visibilite	SCM	44	Visibilite-confection maillot et banner	16500	975.220,00
10/3/2018	Visibilite	Rodrigue A	45	visibilite-encadrement pour banner	3500	971.320,00
12/3/2018	Formation	MBF CDS	46	frans formation	48000	923.320,00
15/3/2018	Formation	I-Sherles service traicua	47	Restauration	281250	920.507,00
20/3/2018	Formation	I-Sherles service traicua	48	Restauration	7500	913.007,00
20/03/2018	Formation	Estherama	49	Restauration	37500	875.507,00
21/03/2018	Equipement&fournitures	Jean Emmanuel	50	achat 2500 plants d'arizans	25000	850.507,00
21/03/2018	Equipement&fournitures	Mise Chery	51	Achat 1000 plants bananiers	15000	834.507,00
21/03/2018	Equipement&fournitures	Rony Adrien	52	Transport arizans	15000	829.507,00
24/03/2018	M.O versant	Equipe	53	Payroll equipe seul 25	57600	762.507,00
24/03/2018	M.O versant	Equipe	54	Payroll equipe seul 26	57600	705.507,00
24/03/2018	M.O versant	Equipe	55	Payroll equipe seul 27	57600	647.507,00

## H. Objectifs de performance

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DEPART	MOIS 1		MOIS 2		MOIS 3		MOIS 4		MOIS 5	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
1. Traiter 7 km de ravine par des seuils	0	10%	30%	40%	50%	70%	70%	80%	90%	100%	
2. Traiter 60 has de versants avec de haies vives et arbres plantés	0	20%	50%	50%	60%	80%	70%	80%	85%	100%	
3. Planter 19000 plantules fruitières et forestières	0	10%	10%	50%	15%	70%	15%	80%	20%	100%	
4. Former 100 agriculteurs dans les techniques de conservation et les bonnes pratiques agricoles	0	0%	100%	50%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
5. Mettre en place d'un réseau de sous-comités de gestion de micro-bassin versant et la structuration d'un grand comité de coordination de bassin dans chaque localité.	0	0%	0%	0%	0	0%	10%	50%	25%	100%	

Nom : *Philomé SURFIN*signature *Philomé Surfin*

28/03/2018	RH	SCREIN P	56	Salaires char de projet	50000	50000,00
28/03/2018	RH	DESCORMES	57	Salaires agro de terrain	45000	45000,00
28/03/2018	RH	Namtane P	58	Salaires technicien	25000	25000,00
28/03/2018	RH	Wadhwa F	59	Salaires secretaire	20000	20000,00
28/03/2018	RH	Rons Paul	60	Salaires superviseur	18000	18000,00
28/03/2018	RH	Kestel Joseph	61	Salaires superviseur 2	16000	16000,00
28/03/2018	RH	Gisner Calyste	62	Salaires superviseur 3	10000	10000,00
28/03/2018	RH	Marie Carmelle JB	63	Salaires animateur 1	15000	15000,00
28/03/2018	RH	Magloire Pierre	64	Salaires animateur 2	14000	14000,00
28/03/2018	RH	Mirlene Charles	65	Salaires animateur 3	15000	15000,00
						<b>432.700,50</b>

Tableau 2 : Rapport des dépenses cumulées

Catégories générales de dépenses (1)	Budget Approuvé (2)	Dépenses (pour cette période) (3)	Dépenses cumulées à date (4)	Balance (5)= (2)-(4)
Ressources Humaines	1,075,000.00	645,000.00	860,000.00	215,000.00
Main d'oeuvre travaux	3,528,000.00	1,641,600.00	2,764,800.00	763,200.00
Formation/Séminaires/	287,000.00	95,812.50	170,812.50	116,187.50
Équipement et fournitures	1,359,400.00	116,720.00	353,520.00	1,005,880.00
Déplacement	35,000.00	0.00	0.00	35,000.00
Visibilité	20,400.00	20,400.00	20,400.00	0.00
<b>Total</b>	<b>6,304,800.00</b>	<b>2,519,532.50</b>	<b>4,169,532.50</b>	<b>2,135,267.50</b>

Colonne 1 et Colonne 2 sont tirées du budget approuvé.

Colonne 3 est tirée du tableau 1 des dépenses journalières. Ce sont les dépenses SEULEMENT POUR CETTE PERIODE

Colonne 4 indique le total des dépenses pour cette période PLUS TOUTES LES DEPENSES ANTERIEURES.

Colonne 5 reflète qui reste à dépenser. Cette colonne NE DEVRAIT JAMAIS avoir un montant inférieur inférieur (balance négative).

Préparé par :

Responsable financier

Carmelo y Seph

Date : 07-04-18



Certifié par :

Coordonnateur

Philomé Lufus

Date : 09/04/2018

Note : Des copies de Reçus, Factures ou toutes autres pièces justificatives doivent être attachées à ce rapport.